

Grandir

Le magazine d'ACTION ENFANCE
N° 98 / Juillet 2018

ensemble

suivez-nous

Et partagez notre
actualité et
nos engagements sur
Facebook et Twitter



**Nos établissements
au cœur du projet
cinéma**

P. 12

**Le Village d'Enfants
pour (seul) horizon ?**

P. 4

03 —

C'est mon histoire

Le plaisir de jouer – Portrait de Dylan, jeune homme de 20 ans qui souhaite devenir comédien.

04 —

Dossier

Le Village d'Enfants pour (seul) horizon ? – État des lieux des droits de visite et d'hébergement dans les établissements de la Fondation.

08 —

La Fondation en actions

Retrouvez les projets et les partenariats mis en place.

12 —

Situation éducative

Nos établissements au cœur du projet cinéma – Retour sur l'impact positif des 15 courts métrages tournés dans les Villages et Foyers de la Fondation.

13 —

La Fondation et vous

Notre page réservée aux donateurs.

14 —

Comment ça marche ?

Infographie sur les mineurs non accompagnés (MNA).



FRANÇOIS VACHERAT, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ACTION ENFANCE

Ce qui nous guide, c'est le mouvement et l'action. Le projet de la Fondation ACTION ENFANCE repose sur un accueil à l'écoute des besoins et du potentiel des enfants et des jeunes confiés à nos établissements. Nous devons d'abord les protéger, mais aussi leur permettre d'exprimer toutes leurs capacités, pour les aider à s'épanouir et mieux les préparer à l'âge adulte. Nous le faisons en favorisant les liens fraternels lorsque cela est possible et bénéfique à chacun des enfants. Pour cela, notre Mouvement pour les Villages d'Enfants, devenu Fondation ACTION ENFANCE en 2014, a inscrit dans son propre nom cette idée d'évolution de notre organisation et de nos pratiques. Nous devons en permanence nous adapter à l'évolution des besoins des enfants, à l'évolution du contexte réglementaire et financier de la protection de l'enfance, être toujours à l'écoute de nos partenaires et de ceux qui nous soutiennent. Depuis soixante ans, le conseil d'administration de la Fondation examine donc périodiquement les perspectives d'évolution de son Projet. Ce sera de nouveau le cas, cette année, autour de trois questions essentielles :

- Comment consolider nos modes d'accueil reconnus par les départements qui nous font confiance en privilégiant le lien avec les parents, quand il est encore possible ?
- Comment mieux prendre en compte les situations de plus en plus complexes des enfants, afin que chacun d'entre eux sache qu'il compte pour nous et qu'il peut compter sur nous ?
- Comment améliorer le parcours des jeunes que nous accueillons, de l'enfance à l'adolescence, puis à l'âge adulte, et que nous accompagnons parfois bien au-delà de leurs 18 ans ?

La Fondation fête ses soixante ans de mouvement et d'action cette année. Il y a soixante ans déjà, ses fondateurs cherchaient à apporter des solutions aux enfants relevant de la protection de l'enfance. En soixante ans, tout a évolué : les motifs de placement, les situations des enfants, les difficultés de leurs parents, nos maisons et nos Villages et Foyers. Seule notre mission est intemporelle : les aider à grandir, c'est révéler en eux ce qu'ils ont de beau et leur donner confiance. C'est ce que nous avons voulu célébrer, à travers 15 courts métrages (<https://grandirensemble.actionenfance.org>), dont les enfants sont les acteurs. Réalisés par de jeunes professionnels, avec le concours de nos équipes éducatives, ces films mettent en lumière leurs capacités, qui feront d'eux, nous l'espérons, des adultes épanouis. ✪



12

Nos établissements au cœur du projet cinéma

Grandir ensemble — 28, rue de Lisbonne, 75008 Paris / Tél. : 01 53 89 12 34 / Fax : 01 53 89 12 35 / CCP 17115-61 Y Paris.

Directeur de la publication : Pierre Lecomte. **Responsables éditoriales** : Isabelle Guénot, Julie Basset. **Rédaction** : Dominique Ortin-Meaux, Sophie Costes, Julie Basset.

Crédits photos : ACTION ENFANCE, Thinkstock, IStock.

Infographie : Lorenzo Timon. **Conception graphique et réalisation** : Unédite.

Impression : Imprimerie La Galiote-Prenant. Imprimé sur Condat 90 g.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2018. **ISSN** : 1624 4540.

Pour des raisons de confidentialité, nous avons modifié les photos et les prénoms des enfants de nos articles.



ACTION ENFANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Pierre Lecomte
Vice-présidente : Catherine Boiteux-Pelletier
Secrétaire : Anne Floquet
Trésorier : Bruno de Charentenay

ADMINISTRATEURS

Claire Carbonaro-Martin, Bruno Giraud, Aude Guillemin, Béatrice Kressmann, Jean-Xavier Lalo, Marie-Emmanuelle Hochereau, Bernard Pottier, Bruno Rime

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Claire Trouvé

Suzanne Masson :
fondatrice d'ACTION ENFANCE
Fondation Mouvement
pour les Villages d'Enfants
Bernard Descamps : cofondateur



28, rue de Lisbonne
75008 Paris
Tél. : 01 53 89 12 34
Fax : 01 53 89 12 35
CCP 17115-61 Y Paris
www.actionenfance.org

ACTION ENFANCE est membre du Comité de la Charte du don en confiance : www.comitecharte.org



« Le théâtre me fait travailler sur moi, me rappelle des souvenirs. Je rencontre du monde, je joue, je m'amuse. » —

Le plaisir de jouer

À 20 ans, Dylan a trouvé sa voie. Il veut être comédien. Pour cela, il suit une formation professionnelle au cours de théâtre Paul Clément, à Paris.

Dylan en 3 dates

- **Juin 2001**
— Arrivée dans le Village d'Enfants de Boissettes (77). Il a presque 4 ans.
- **27 mai 2017**
— Premier spectacle au théâtre Michel à Paris, après une année au cours Paul Clément en tant qu'amateur. Il interprète différents rôles.
- **3 mars 2018**
— Première représentation du duo Adhésif dans un bar parisien. Une chorégraphie de huit minutes, réalisée avec sa partenaire Valentine, devant une centaine de spectateurs.

Dylan a à peine 3 ans lorsqu'il intègre le Foyer de Clairefontaine (77). Il est ensuite placé dans le Village d'Enfants de Boissettes (77). Dylan y restera de 4 ans à 18 ans. « J'en garde un très bon souvenir. J'avais plein de copains ; il y avait beaucoup d'adultes pour organiser les activités. Les éducateurs nous écoutaient, nous aidaient à faire les devoirs... » Pendant dix ans, il grandit et noue des liens étroits avec une fratrie qu'il revoit encore aujourd'hui. Il retourne de temps à autre à Boissettes pour saluer les éducateurs, déjeuner avec eux. « J'étais dans ma bulle, mon cocon. Je ne voulais pas grandir. J'avais du mal à parler aux enfants qui n'étaient pas issus de foyers. »

Au collège, il a quelques problèmes de comportement. C'est aussi à cette époque qu'il coupe définitivement les ponts avec ses parents. Après son brevet, Dylan obtient un CAP maçon, en 2015. Puis, en mars 2016, il effectue un stage d'un mois dans une salle de spectacle à Melun, L'Escal, avec les techniciens son et lumière. Premier déclic : il réalise qu'il veut travailler dans le milieu du spectacle.

Finie la maçonnerie, Dylan souhaite se réorienter pour devenir régisseur lumière. À 18 ans, il obtient un contrat jeune majeur et suit une formation de CAP électricien au centre de formation d'apprentis de

Nangis. « L'Escal devait me prendre en alternance. Mais, au dernier moment, cela ne s'est pas fait. J'ai cherché un autre contrat partout, en vain ». Bien décidé à intégrer le milieu du spectacle, Dylan s'inscrit en amateur au cours de théâtre Paul Clément à Paris, en septembre 2016.

Parallèlement, peu après ses 18 ans, il quitte Boissettes. Il occupe alors, jusqu'à la fin de son contrat jeune majeur, différents appartements en colocation avec d'autres jeunes à Melun et au Mée-sur-Seine. « J'ai appris à me débrouiller seul, faire les courses, préparer à manger. Au début, cela me faisait un peu peur. Heureusement, il y avait une permanence de la Fondation à Melun. On pouvait s'appuyer sur un éducateur. »

Deuxième déclic, en décembre 2016, son nouveau professeur du cours Clément lui parle du volet professionnel de l'école. Il contacte alors le Service de Suite d'ACTION ENFANCE qui décide de financer entièrement sa première année de formation. En septembre dernier, il intègre donc la formation professionnelle du cours Clément. Très vite, il rencontre une autre élève, Valentine, avec laquelle il crée le duo Adhésif. Leur objectif : raconter des histoires en utilisant toutes formes d'art : mime, clown, danse, théâtre, ombres chinoises, claquettes, etc. « Je retrouve l'ambiance, l'amusement, la joie que j'ai connus dans les Villages d'Enfants. Au théâtre, on reste enfant, on joue à quelque chose. Cela me plaît beaucoup. Je considère que j'ai eu une belle enfance. Nous avons créé beaucoup de choses. » ❖



LE CONTEXTE

- Dans la loi de 2007, les parents d'enfants placés sont, autant que faire se peut, considérés comme des partenaires. Les établissements de la Fondation sont donc amenés à renforcer le travail avec les familles.
- La Fondation, qui accueille chaque année plus de 700 enfants, soit autant de situations spécifiques, a fait un état des lieux des droits de visite et d'hébergement dans ses établissements. Cette étude participe à l'enjeu de connaissance des publics accueillis dans les établissements et en protection de l'enfance.

LE VILLAGE D'ENFANTS pour (seul) horizon ?

Nombreux sont les enfants et les adolescents accueillis par la Fondation qui ne voient leurs parents que quelques heures par mois. Certains, même, ne les rencontrent qu'aux audiences avec le juge. Comment permettre à ces jeunes de sortir de leur environnement quotidien, de construire d'autres représentations de la vie familiale et d'expérimenter des liens sociaux hors de l'établissement ? Un défi de chaque jour pour les équipes éducatives.

ANALYSE

Destinée à accueillir les enfants pendant quelques années, et parfois depuis leur plus petite enfance jusqu'à leur majorité ou plus, la Fondation a voulu interroger ce que l'on nomme les DVH – droits de visite et d'hébergement –, c'est-à-dire le droit des parents à être, ou non, en relation avec leur enfant. Seul le juge a la maîtrise de ce droit, qui s'exprime de multiples manières, tant en intensité qu'en modalités : de la possibilité d'accueillir son enfant chez soi pour une ou plusieurs nuits à l'interdiction stricte de le voir, en passant par les visites libres et les visites en présence d'un tiers.

En creux, l'analyse des droits de visite et d'hébergement dit la difficulté de certaines situations d'enfants qui, jamais, ne voient leur famille ni ne sortent de l'établissement – en dehors des temps organisés par la Fondation. Les droits de visite et d'hébergement

Droits de visite et d'hébergement dans les établissements ACTION ENFANCE



**Pour 33 %
des enfants**

les parents
disposent d'un droit
d'hébergement.



30 %

des enfants
ne peuvent rencontrer
leurs parents qu'en
présence d'un tiers.



**Pour 13 %
des enfants**

les parents n'ont ni droit
d'hébergement
ni droit de visite.



75 %

des droits d'hébergement
sont systématiquement
honorés par les parents.

Source : enquête ACTION ENFANCE - DVH 2016, portant sur 501 situations.

témoignent de l'état des relations entre parents et enfants. Ils ne sont accordés par le juge que s'ils ne mettent pas l'enfant en danger. Si les relations entre parents et enfants évoluent favorablement, un droit de visite peut être modulé pour permettre progressivement des rencontres sans la présence d'un éducateur, voire pour autoriser le(s) parent(s) à accueillir l'enfant pendant une nuit plutôt que lors de visites libres en journée. Au contraire, si des incidents se produisent pendant les visites ou les hébergements au foyer familial, ces droits peuvent être restreints ou suspendus. « L'exercice de ce droit permet de qualifier une situation et d'en apprécier l'évolution. C'est un bon indicateur pour le juge, l'Aide Sociale à l'Enfance, les parents et nous, de la nature de cette relation. C'est également un indicateur de la capacité parentale et de l'évolution de la relation parents-enfants », explique Marc Chabant, directeur du Développement.

UNE ÉTUDE POUR MIEUX APPRÉHENDER CETTE PROBLÉMATIQUE

— Soucieuse de renforcer sa connaissance du sujet, la Fondation a réalisé une étude sur les DVH au sein de ses établissements. Combien d'enfants peuvent dormir dans leur famille ? Pendant combien de temps ? À quelle fréquence ? Combien d'enfants peuvent rencontrer leur(s) parent(s) au cours de visites libres, et passer un temps ensemble, sans la présence d'un tiers ? Combien peuvent voir leur(s) parent(s), mais uniquement en présence d'un tiers ? Et surtout, à quelle fréquence ? « Ces données sont difficiles à compiler », souligne Marc Chabant. Les équipes savent avec une grande précision – pour chaque enfant – quels droits sont accordés à leur(s) parent(s), mais la disparité, notamment en matière de

« Le travail avec les familles s'impose. Non seulement parce que les lois le prescrivent, mais parce que cela va dans l'intérêt de l'enfant. Nous devons chercher à accompagner les parents dans l'exercice de leur parentalité. C'est ce que permet l'ERPE. » —

CHÉRIFA CHAMBAZI, POCÉ, ERPE

fréquence, rend leur consolidation compliquée. Cette première étude a permis de faire un état des lieux objectif. Elle a également servi à définir un vocabulaire commun. « On sait que dans certains Villages beaucoup d'enfants ne partent jamais de l'établissement. L'étude a confirmé l'acuité de ce problème à Bréviandes notamment, où près d'un enfant sur quatre n'a ni droit de visite ni droit d'hébergement », précise Sophie Perrier, chef de projet à la direction de l'activité. À Pocé, la situation est encore plus marquée puisque seulement 5 enfants sur les 50 présents au Village peuvent rentrer périodiquement au domicile familial. À Ballancourt, en revanche, près d'un enfant sur deux bénéficie de →



L'ERPE, une passerelle entre parents et enfants —

**CHÉRIFA CHAMBAZI, DIRECTRICE DU VILLAGE
D'ENFANTS DE POCÉ**

« L'ERPE est un outil fantastique qui permet de travailler la continuité du lien entre l'enfant et ses parents. C'est un lieu neutre, encadré par une médiatrice familiale et un éducateur spécialisé, auquel le juge recourt lorsqu'il souhaite que la rencontre se fasse sous contrôle et qu'elle soit évaluée. Si les visites encadrées se révèlent positives et que les professionnels estiment qu'il n'est plus nécessaire de maintenir enfant et parents sous un regard tiers, l'ERPE peut préconiser d'aller vers des visites semi-surveillées, puis des visites libres. Ces visites libres peuvent également se dérouler dans la maison, car les parents ne savent pas toujours où aller. Cette gradation permet de donner aux parents un peu plus de liberté et de responsabilité.

Dans ce dispositif, les éducateurs familiaux se font aussi discrets que possible. Ce temps est celui des parents. Et de l'évaluation de leur capacité parentale. Pour les parents, même lorsqu'ils refusent la décision de placement et peuvent se montrer agressifs avec les éducateurs, l'ERPE est toujours comme un îlot protégé. On est comme une passerelle entre eux et leurs enfants. »



→ DVH. Dans certains Villages d'Enfants, comme Cesson ou Soissons, entre 80 et 85 % des enfants bénéficient de droits de visite libre ou en présence d'un tiers mais peu de droits d'hébergement. « Cette question est importante en interne, car elle a une incidence sur la vie des enfants et sur l'organisation du travail : selon que les enfants sont majoritairement présents dans l'établissement le week-end ou que les éducateurs doivent les accompagner au domicile des parents ou en visite, l'organisation devra s'adapter. Se pose aussi la question, pour les enfants, de pouvoir expérimenter d'autres lieux de séjour que l'établissement, d'autres types d'activité. Ces données interrogent la Fondation sur ce qui peut être mis en place pour remédier aux situations d'enfants qui ont peu d'occasions de vivre à l'extérieur des Villages d'Enfants », poursuit Sophie Perrier.

ENCOURAGER LE LIEN FAMILIAL AU TRAVERS DES VISITES

— Le maintien du lien parent-enfant est un droit et doit être encouragé, sous réserve qu'il ne mette pas l'enfant en danger. En Indre-et-Loire, l'ERPE, Espace de rencontre parents-enfants, est un lieu neutre dans lequel des visites exigeant la présence d'un tiers peuvent être organisées, dans le respect d'un strict protocole. Dans une maison louée à quelques encablures de la gare d'Amboise, trois pièces ont été aménagées avec une petite cuisine et un salon, afin de permettre aux parents de recevoir leurs enfants. Une médiatrice familiale ou un éducateur spécialisé, l'un comme l'autre rattachés à l'ERPE, assiste si nécessaire à toute la rencontre, en étant le moins intrusif possible mais prêt à intervenir

au moindre dérapage. Leur rôle est d'assurer la sécurité de l'enfant et d'évaluer la capacité parentale. « Les juges estiment que l'ERPE est très important pour évaluer la situation de la famille et la faire évoluer. Sans cet outil d'évaluation, on ne ferait qu'imaginer. Les comptes rendus de visite sont des éléments très importants dans la décision du juge d'accorder ou d'élargir un DVH », relève Chérifa Chambazi, directrice du Village d'Enfants de Pocé et responsable de l'ERPE (voir encadré p. 5).

En Seine-et-Marne, la MAPES (maison d'accueil parents enfants) assure cette fonction de lieu neutre. Dans d'autres départements, la Fondation utilise des dispositifs extérieurs, animés par des personnes formées à la médiation, garantissant que chacun est à sa place. Mais tous les départements n'en disposent pas. Dans les Villages construits récemment, comme à Monts-sur-Guesnes, des lieux d'accueil spécifiques sont intégrés aux plans du Village : aménagés comme de petits studios et disposant d'un accès qui n'exige pas de traverser l'établissement, ces espaces permettent des temps de rencontre autour d'un jeu, ou encore de la préparation d'un gâteau, d'un goûter. À Monts-sur-Guesnes comme à Bréviandes, ce sont les éducateurs familiaux qui assurent l'encadrement des visites, lorsque cela est possible. « Une solution que nous assumons mais qui n'est pas optimale, car cela peut être très complexe pour les éducateurs qui prennent soin de l'enfant et qui peuvent se trouver en plein conflit de loyauté », analyse Corinne Guidat, directrice temporaire du Village de Bréviandes.

QUAND L'INTERDICTION D'ÊTRE AU CONTACT DE SES PARENTS EST POSÉE

— Comment, en l'absence de droit d'hébergement ou de visite, éviter que ces enfants restent la très grande majorité du temps

« Alléger le quotidien » —

HÉLÈNE GUILBERT, DIRECTRICE DU VILLAGE D'ENFANTS DE SOISSONS

« Au Village de Soissons, le temps de présence réel des enfants dans l'établissement est élevé. Le travail de l'équipe vise à ce qu'ils investissent les lieux comme s'ils étaient chez eux. Mais nous ne nommons pas l'unité d'accueil « maison » : nous conservons la dénomination « pavillon » car, pour un enfant, la maison reste toujours « chez Papa et Maman ». Nous connaissons des situations où les parents n'appellent pas pour l'anniversaire, où les cadeaux de Noël ne vont pas de soi pour toutes les familles. Dans d'autres, les liens entre les parents et leurs enfants sont plus forts, l'équipe éducative a alors un rôle important à jouer pour le faire vivre. Nous devons composer avec les diverses capacités parentales. Lorsque les parents sont peu ou pas présents, cela nous oblige à être d'autant plus créatifs pour alléger le quotidien. La période de Noël est particulièrement difficile à vivre pour les enfants comme pour les équipes. Nous essayons de compenser le fait que les enfants sont loin de leur famille par de petites attentions (sorties en petits groupes, petits-déjeuners améliorés, création de décorations de Noël, etc.). C'est aussi tout un travail autour des vacances d'été, pour proposer des formules qui sortent du collectif – accueil dans des familles du Sud-Ouest pour les petits, chantiers jeunes pour les plus grands. Et bien sûr, le parrainage*, qui a toute sa place dans notre établissement. »

* Famille qui s'engage bénévolement à consacrer du temps à un enfant, à partager des moments avec lui.



« Travailler le lien familial ET l'autonomie. » —

**JEAN CHARNET, CHEF DE SERVICE FOYER D'ADOLESCENTS
LA PASSERELLE - MELUN**

« Tout le travail de La Passerelle s'articule autour de l'acquisition de l'autonomie. »

Certains de nos jeunes n'ont aucun DVH, et notamment les mineurs non accompagnés. Nous autorisons des sorties libres – sous réserve d'être rentré à l'heure dite –, ainsi que la possibilité de dormir chez un camarade pour une nuit. Car pouvoir passer du temps dans un réel cadre familial est essentiel pour construire des modèles. Dans ce cas, les parents du camarade doivent être présents, les sorties du soir sont interdites, et tout le processus est bien sécurisé. Lorsque c'est possible, nous faisons un énorme travail de lien avec les parents. Nous les invitons à rencontrer l'équipe du pavillon, y compris le maître de maison, et les éducateurs rendent visite aux parents à leur domicile. Nous recherchons des lieux pour ceux qui ont un droit de visite mais ne savent pas où aller. Nous veillons à ce que les visites aient lieu. Nous organisons des rencontres ou des dîners fratrices avec les frères et sœurs accueillis dans les Villages d'Enfants, même si l'organisation est parfois compliquée. Comme cette jeune fille qui vient de Soissons et qui a un droit de visite avec ses frères et sœurs... mais pas avec ses parents ! »

(hors séjours de vacances) dans les établissements ? Comment éviter qu'ils ne connaissent que le collectif comme mode de vie ? Comment les aider à aller vers les autres, à se projeter quand leur seul horizon est celui du Village d'Enfants ? Ces questions représentent un enjeu majeur de la prise en charge quand le lien avec les familles est plus distancié. « Le temps de présence important des enfants dans le Village engage l'ensemble de l'équipe, et les éducateurs en particulier, de manière différente que lorsque les enfants voient leurs parents régulièrement. L'implication affective est très intense, car l'éducateur ou l'éducatrice (parfois une autre personne du Village) est l'un des rares adultes, parfois le seul, à qui l'enfant puisse parler de façon intime », souligne Hélène Guilbert, directrice du Village d'Enfants de Soissons.

Les enfants sont incités à s'inscrire à des activités sportives, artistiques ou culturelles, qui leur donnent la possibilité de partager des choses avec d'autres enfants, de ren-

contrer d'autres familles. Les éducateurs familiaux doivent tout à la fois entretenir autant que possible le lien entre les enfants et leurs parents, et redoubler de créativité pour enrichir les temps de week-end et de vacances, être force de proposition pour enrichir la vie sociale des enfants et les aider à développer les expériences et les contacts en-dehors de l'établissement. Ils organisent des sorties, des promenades en forêt, des balades à Paris... Ils proposent des temps "fratrics" ou "pavillon", lors d'un week-end ou d'une sortie, font vivre le collectif par de grands barbecues dans le jardin, ou encore préparent une course caritative avec les enfants.

EN VACANCES, QUAND ON EST UN ENFANT PLACÉ

— L'organisation et l'animation des vacances d'été des enfants et des jeunes représentent un vrai défi pour les équipes des établissements. Les colonies de vacances, quel que soit le programme d'activité ou le lieu, sont encore une forme d'accueil collectif... Et elles durent au plus trois semaines. Si elles sont largement proposées aux enfants, elles ne conviennent ni aux plus petits ni parfois aux plus grands. Alors, chaque établissement trouve des solutions... Ainsi, Soissons travaille avec l'association Louis Conlombant, dont les familles bénévoles accueillent chez elles des petits groupes de deux ou trois enfants. La Passerelle, foyer d'adolescents de Melun, promeut les chantiers jeunes. « C'est l'une des rares formules

de séjour organisé où il existe une mixité avec des jeunes non placés. De plus, les jeunes viennent de toute l'Europe, c'est une ouverture fantastique sur le monde, analyse Jean Charnet, chef de service de La Passerelle. Cela reste du collectif, mais ces chantiers demandent aux jeunes de fournir un effort ensemble, d'apprendre à vivre avec les autres, de les respecter, mais aussi de se faire une place, ce qui est primordial pour des jeunes qui sont appelés très vite à s'intégrer dans la société. »

Quelques Villages d'Enfants expérimentent le parrainage. La procédure est bien balisée avec le juge et l'Aide Sociale à l'Enfance, et elle se fait en accord avec les parents dans le cadre d'une convention. De jolies histoires se créent, comme pour cette jeune fille qui est partie en camping, l'été dernier, en famille avec sa « marraine » et qui est invitée régulièrement à des déjeuners de famille et des fêtes d'anniversaire.

Toutefois, nous rencontrons des difficultés à "recruter" des familles parrainantes, parce que le placement suscite encore beaucoup de représentations négatives. C'est un des objectifs de notre projet d'établissement que de pouvoir développer cette formule », conclut Hélène Guilbert. ❁

CE QU'IL FAUT RETENIR...

- ❁ L'analyse des résultats de l'étude montre une grande disparité entre les établissements avec, dans certains cas, un nombre extrêmement élevé d'enfants dont les parents n'ont ni droit d'hébergement ni droit de visite.
- ❁ Les possibilités ouvertes par les juges sur les droits des parents sont multiples. Elles se déclinent de la façon suivante : hébergement, visite libre, visite en présence d'un tiers, aucun droit de visite ou d'hébergement.
- ❁ Des dispositifs, comme l'ERPE ou la MAPES, sont des lieux privilégiés pour entretenir le lien familial dans le cadre contraint des visites encadrées.
- ❁ Chaque établissement fait preuve d'initiative et de créativité pour proposer aux enfants qui ont peu ou pas de droit de visite et d'hébergement des occasions de sortir de l'établissement, de séjourner dans des familles, de se créer un capital social.

« Les droits de visite sont généralement bien respectés parce que les parents sont associés à l'élaboration des calendriers et parce qu'on en explique le sens. » —

JEAN CHARNET, LA PASSERELLE

Silence, moteur... Ça tourne !

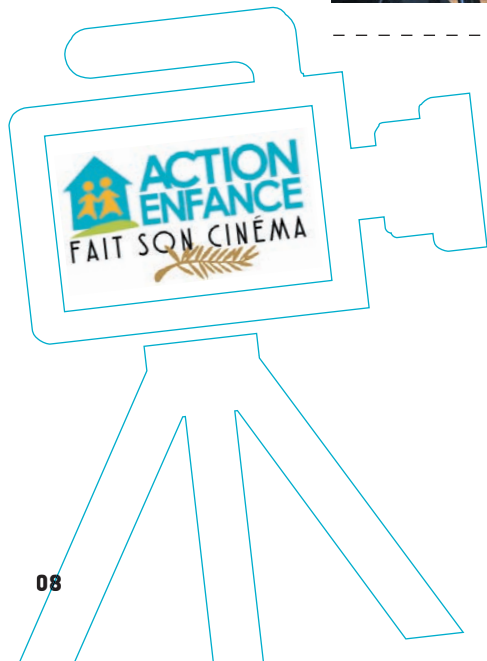
De gauche à droite :

- ➔ Mennecy Le Phare,
« Marquage individuel »
- ➔ Amilly, « Récréation »
- ➔ Melun-La Passerelle,
« Cyrano & Roxane »
- ➔ Bréviandes,
« Un léger frisson »
- ➔ Clairefontaine,
« Captain Pumpkin »
- ➔ Soissons,
« La boule de papier »



De gauche à droite :

- ➔ Bréviandes,
« Un léger frisson »
- ➔ Pocé-sur-Cisse,
« Ma fin du monde »



- ➔ Soissons,
« La boule de papier »



- ➔ Amboise,
« Le Bocal »



Enfants et adolescents de nos Villages et Foyers ont participé avec enthousiasme à l'opération "ACTION ENFANCE fait son cinéma", visant à célébrer en 15 courts métrages les soixante ans de la Fondation. Retour en images sur les coulisses des tournages.



➤ Pocé-sur-Cisse,
« Ma fin du monde »



➤ Ballancourt,
« La statuette »

➤ Melun-La Passerelle,
« Cyrano & Roxane »



➤ Monts-sur-Guesnes,
« Pôle Enfance »

➤ Monts-sur-Guesnes,
« Pôle Enfance »



SOISSONS (02)

Destination New York



grâce à vos dons

— Comment donner envie aux enfants qui rencontrent des difficultés en anglais d'apprendre cette langue ?

Marine et Charlotte, Éducatrices familiales au Village d'Enfants de Soissons, ont eu une idée originale : organiser pour cet été un voyage à New York. Objectifs de ce séjour : se perfectionner en anglais, découvrir une autre culture et faire comprendre aux enfants la pertinence d'apprendre une langue étrangère. Les jeunes ont fait un exposé afin de montrer leur motivation, et une participation financière a également été demandée aux parents pour financer le passeport. Pour finir, trois jeunes filles (dont deux sœurs) de 12 et 13 ans séjourneront aux États-Unis avec leurs deux éducatrices, du 19 au 25 août. Dépaysement garanti ! ☺

AMBOISE (37)

Des vacances dans le Grand Ouest

Les enfants du Village d'Enfants d'Amboise ont pu découvrir des activités hors du commun, lors d'un séjour de trois jours dans le Grand Ouest.

grâce à vos dons

— Ils ont visité les Machines de l'île à Nantes, un projet titanesque et plein d'humour mêlant technique et ingéniosité. Le lendemain, ils sont partis à la recherche des spécialités locales au grand marché de La Baule. Ils ont eu mal aux pieds mais se sont régalés. Au menu : lieu jaune, vieux Moine et le fameux kouign-amann. C'était un délice ! Ensuite, place à « Vingt mille lieues sous les mers » avec la visite d'un sous-marin à Saint-Nazaire ; chacun a pu

découvrir la vie de marin mais aussi d'impressionnantes torpilles et s'installer au poste de commandement. Enfin, le périple s'est achevé par un passage sur la plage, avant de reprendre le chemin du Village. Certains enfants ont joué à « échappe à la vague » et se sont bien mouillés, d'autres sont partis à la recherche du plus beau coquillage, d'autres encore se sont baladés. Un séjour inoubliable ! ☺



LES CASTELS



Des vacances pour plus de 450 enfants

La chaîne de campings d'exception Les Castels a choisi d'offrir des vacances à plus de 450 enfants de la Fondation ACTION ENFANCE. Ces séjours d'une semaine ont lieu pendant les vacances scolaires, du 7 avril au 20 octobre 2018, dans 20 domaines partout en France. 100 séjours sont également proposés aux éducateurs. « Nous sommes ravis de pouvoir offrir cette parenthèse enchantée à ces enfants », se réjouit Régis de Lussac, président de la chaîne Les Castels. Séduits par le projet « ACTION ENFANCE fait son cinéma », Les Castels ont également récompensé l'équipe de tournage gagnante, lors de la soirée de gala organisée le 28 mai dernier au Grand Rex à Paris. Chaque membre s'est vu remettre un séjour pour deux personnes.

ARRONDI SUR SALAIRE



Suravenir et Labeyrie s'engagent

Depuis février dernier, les salariés de Suravenir, filiale du groupe Crédit Mutuel ARKEA, peuvent réaliser des micro-dons volontaires à la Fondation ACTION ENFANCE, prélevés sur leur fiche de paie. Ce dispositif d'arrondi sur salaire a également été mis en place par l'entreprise Labeyrie au mois de mars. Dans les deux cas, l'employeur a décidé de doubler le montant des micro-dons versés par les collaborateurs. L'argent ainsi récolté permettra de financer des projets visant à améliorer la qualité de vie des enfants accueillis à la Fondation.



Zoom sur le Village d'Enfants de Bréviandes



47
enfants accueillis



17
fraternies



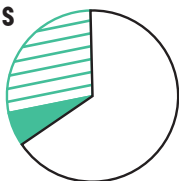
Ouverture
septembre 2012



Réussites

- **Résultats probants du soutien scolaire** individuel au long cours, financé grâce à l'AGP
- **Court métrage des soixante ans**, présenté au festival du cinéma de Troyes
- **Bénévoles « conteurs »**
- **Collaboration avec 14 organismes** pour proposer des séjours de vacances adaptés aux souhaits des enfants

15 à 18 ans



0 à 5 ans

6 à 14 ans



50% des enfants
sont accueillis dans le Village
depuis son ouverture en 2012

40

enfants
ne rentrent
jamais
chez leurs
parents en
hébergement

6

enfants
rentrent **moins
d'une fois par
mois** chez leurs
parents en
hébergement

1

enfant
rentre **plus
d'une fois par
mois** chez ses
parents en
hébergement

Projets

- **Prévention de l'addiction au tabac** : pour les 9-12 ans et les plus de 13 ans, avec l'infirmière du Village et l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
- **Création de deux studios pour adolescents** (projet autonomie)
- **Réflexion en cours autour de l'environnement** (compostage)
- **Projet d'accueil familial**, pour les enfants en situation d'abandon (parrainage, notamment)

3 questions à

SYLVIE PLIQUE,
DIRECTRICE ENFANCE
FAMILLE, DÉPARTEMENT
DE L'AUBE

➤ Quels sont les principaux enjeux de la protection de l'enfance dans le département de l'Aube ?

— Sylvie Plique : Ils sont assez similaires aux enjeux nationaux. Toutefois, nous avons un ratio plus important d'enfants placés (par rapport à la population susceptible d'entrer dans le champ de la protection de l'enfance). Nous comptons 1 150 enfants placés en 2017 – contre 1 100 en 2016 –, un chiffre en augmentation régulière. Nous sommes aussi de plus en plus confrontés à des profils complexes, des enfants abîmés par la maltraitance, qui sont également porteurs de troubles de comportement et de handicaps, en vulnérabilité plurielle.

➤ Quelle place tient le Village d'Enfants dans le dispositif d'accueil du département ?

— S. P. : 55 % des enfants placés bénéficient d'un accueil familial, les autres sont accueillis au foyer départemental de l'enfance et dans des MECS associatives. Le Village d'Enfants de Bréviandes est identifié comme une structure à part, en raison de son mode d'accueil de type familial. Le troisième schéma départemental de protection de l'enfance avait mis au jour des manques sur la prise en charge des fraternies. Nous pouvons maintenant orienter les fraternies vers le Village d'Enfants, en priorité lorsque nous pressentons que l'accueil sera de moyen-long terme.

➤ Qu'est-ce qui serait de nature à renforcer votre partenariat ?

— S. P. : Nous avons un enjeu sur l'autonomie et l'après-placement. Certains jeunes, présents lors de l'ouverture du Village en 2012, sont toujours là. Nous travaillons ensemble au projet d'aménagement d'une structure de deux places supplémentaires axées sur la semi-autonomie. Un point très positif que je veux souligner est l'excellente intégration du Village d'Enfants dans le tissu local.

Nos établissements au cœur du projet cinéma

Pour les soixante ans d'ACTION ENFANCE, les enfants font leur cinéma, avec la complicité d'étudiants en école de cinéma. À la clé, de belles surprises en matière éducative !

« **A**CTION ENFANCE fait son cinéma » est l'un des projets phares de la Fondation pour célébrer ses soixante ans d'action au profit de la protection de l'enfance. La richesse de ce projet est d'avoir associé intimement les quinze Villages d'Enfants et Foyers au tournage de quinze courts métrages, dont la réalisation a été assurée par des étudiants de quatre grandes écoles parisiennes du cinéma. Comment faire pour qu'un tel projet – qui bouscule le quotidien – soit porté par tout l'établissement, que l'ensemble de l'équipe éducative soit partie

prenante et que les enfants et les jeunes y participent d'une manière ou d'une autre ? C'est à cela qu'ont travaillé tout particulièrement les référents, chargés d'animer la mise en œuvre dans chaque établissement. « Nous avons présenté le projet à tous les éducateurs, qui l'ont très bien accueilli et en ont parlé aux enfants. À l'exception des plus grands, tous étaient très enthousiastes », raconte José Charpentier, chef de service au Village d'Enfants de Monts-sur-Guesnes. Les éducateurs se sont démenés pour obtenir les autorisations de droit à l'image de la part des parents. Les différents moments de convivialité, les déjeuners avec l'équipe de tournage ont été largement partagés. « Nous avons de très bonnes cuisinières et de très bons cuisiniers, qui ont su créer une dynamique et faire participer le plus grand nombre à l'ambiance ! »

👉 Prix du Jury remis par Olivier Baroux, Président du jury et Prix du Public par Marc Lièvremont, parrain de la Fondation.

RÉVÉLATEUR DE PASSION

— Le voyage à Paris, pour les premières répétitions des textes, a été pour certains une grande aventure. Sebajdin a dû surmonter sa peur des transports en commun, et ce voyage l'a aidé à aller vers les autres. Lorsque Yoann, lui, s'est bloqué pendant la répétition, les étudiants ont su trouver des solutions pour qu'il se dépasse.

Pour certains enfants, le projet cinéma a été une véritable révélation. Les éducatrices de Pocé ont été impressionnées par le jeu de Matéo, acteur principal du court métrage tourné dans l'école du village et au château. « Face à la caméra, il n'est plus cet enfant timide, en difficulté scolaire, un peu "marginal". Il connaît parfaitement son texte et ceux des autres. Il a réellement interprété ce rôle qui accentue sa nature et il a été d'une patience incroyable. Nous avons vraiment découvert une autre facette de lui », confie Gaëlle Halna, Éducatrice familiale. « Il était investi, il s'est fait plaisir, il n'oubliait ni son matériel ni son texte. C'est ce que l'on cherche au quotidien, que l'on a obtenu presque par miracle avec ce projet. Il s'est découvert une vocation et veut s'inscrire à un cours de théâtre l'an prochain », précise Emmanuelle Poulet, son Éducatrice référente.

À Monts-sur-Guesnes, l'enfant qui jouait le rôle principal et à qui un acteur professionnel, David Salles, donnait la réplique, est encore sous le charme de cette rencontre. Cette expérience, c'est sûr, restera un souvenir marquant de son enfance ! ☺

Deux prix décernés

Les quinze courts métrages ont été présentés lors de la soirée de gala du 28 mai. Deux prix ont été décernés à cette occasion : un Prix du Jury (« Pôle Enfance », Monts-sur-Guesnes) et un Prix du Public (« Antidote », Bar-Le-Duc). Une copie des films a été remise à chaque établissement qui en organise la projection ou la diffusion auprès des enfants et des jeunes ainsi que de leurs familles. Beaucoup de fierté et d'émotion en vue !





L'IMPORTANCE DU LÉGATAIRE UNIVERSEL DANS VOTRE TESTAMENT

— En l'absence d'enfants ou de conjoint survivant, vous disposez d'une liberté totale dans la répartition de vos biens après votre décès. Il vous est possible, et fortement conseillé, de désigner dans votre testament un légataire universel ayant vocation à recevoir l'intégralité de votre patrimoine, à charge par exemple pour lui de délivrer divers legs à titre universel ou particuliers aux personnes de votre choix.

Pourquoi est-ce conseillé ? Tout simplement parce que juridiquement le légataire à titre universel et le légataire particulier n'ont pas le droit de disposer librement de vos biens à l'ouverture de la succession.

- **Si un légataire universel est désigné :** seul ce dernier sera en mesure de délivrer les biens aux autres légataires.
- **En revanche, si aucun légataire universel n'est désigné :** le notaire recherchera tout autre héritier de sang pouvant délivrer lesdits legs. Cette recherche, parfois difficile, pourra nécessiter l'intervention d'un généalogiste. Si aucun héritier de sang n'est trouvé, ou s'il ne souhaite pas délivrer les biens, n'ayant pas été lui-même gratifié, deux issues possibles :
 1. soit la délivrance de legs judiciaire sera sollicitée.
 2. soit le dossier sera confié à la Direction nationale d'interventions domaniales. Des frais de régie seront alors prélevés sur la succession et les services, souvent encombrés, ne permettront pas un règlement rapide de la succession.

Dans ces deux cas : des frais de notaire, d'avocat et de généalogiste auront imputé votre legs, et les légataires à titre universel et particulier recevront leurs biens des mois plus tard.

Pour éviter cette perte de temps et d'argent, rien de plus simple : en l'absence d'héritiers réservataires, veillez à toujours désigner un légataire universel !

un conseil

sur les legs, les donations et les assurances-vie ?

N'hésitez pas à me contacter :

➤ **Par courrier :**
ACTION ENFANCE - Véronique Imbault,
28, rue de Lisbonne, 75008 Paris

➤ **Par téléphone :** 01 53 89 12 44

➤ **Par e-mail :** veronique.imbault@actionenfance.org

Demandez notre brochure *Donations, legs, assurances-vie* et notre lettre d'information. Merci.

Véronique Imbault,
diplômée notaire,
responsable des
donations, des legs et
des assurances-vie.



Vos dons se transforment en projets

Grâce à la générosité des donateurs, chaque établissement s'est vu proposer un budget de 66 000 euros, en complément de son budget de fonctionnement. Cette enveloppe, fruit de l'AGP (appel à la générosité du public), représente 1 million d'euros à l'échelle de la Fondation. Elle est directement consacrée aux enfants et aux jeunes. Elle se répartit en quatre grands thèmes : les vacances, les activités culturelles et sportives, les stages et voyages pour les plus grands et l'équipement d'aires de jeux pour les plus jeunes. Chaque Village d'Enfants et chaque Foyer d'Adolescents a proposé des projets, a commencé à mettre en place des actions dans l'objectif d'augmenter les possibilités de sortie des jeunes hors de l'établissement.

Montants moyens disponibles pour chaque thème :

- **Vacances-colonies de vacances :** 400 à 450 euros par enfant
- **Activités culturelles et sportives :** 200 à 220 euros par enfant
- **Stages (type chantier jeunes) et séjours à l'étranger :** 100 euros environ par jeune
- **Aire de jeux et autres matériels :** environ 15 000 euros par Village d'Enfants. ☺



PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE Votre don à la Fondation ACTION ENFANCE est toujours déductible !

Vous l'avez sans doute noté, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source à partir du 1^{er} janvier 2019, c'est-à-dire qu'il sera directement prélevé auprès de l'organisme qui vous rémunère.

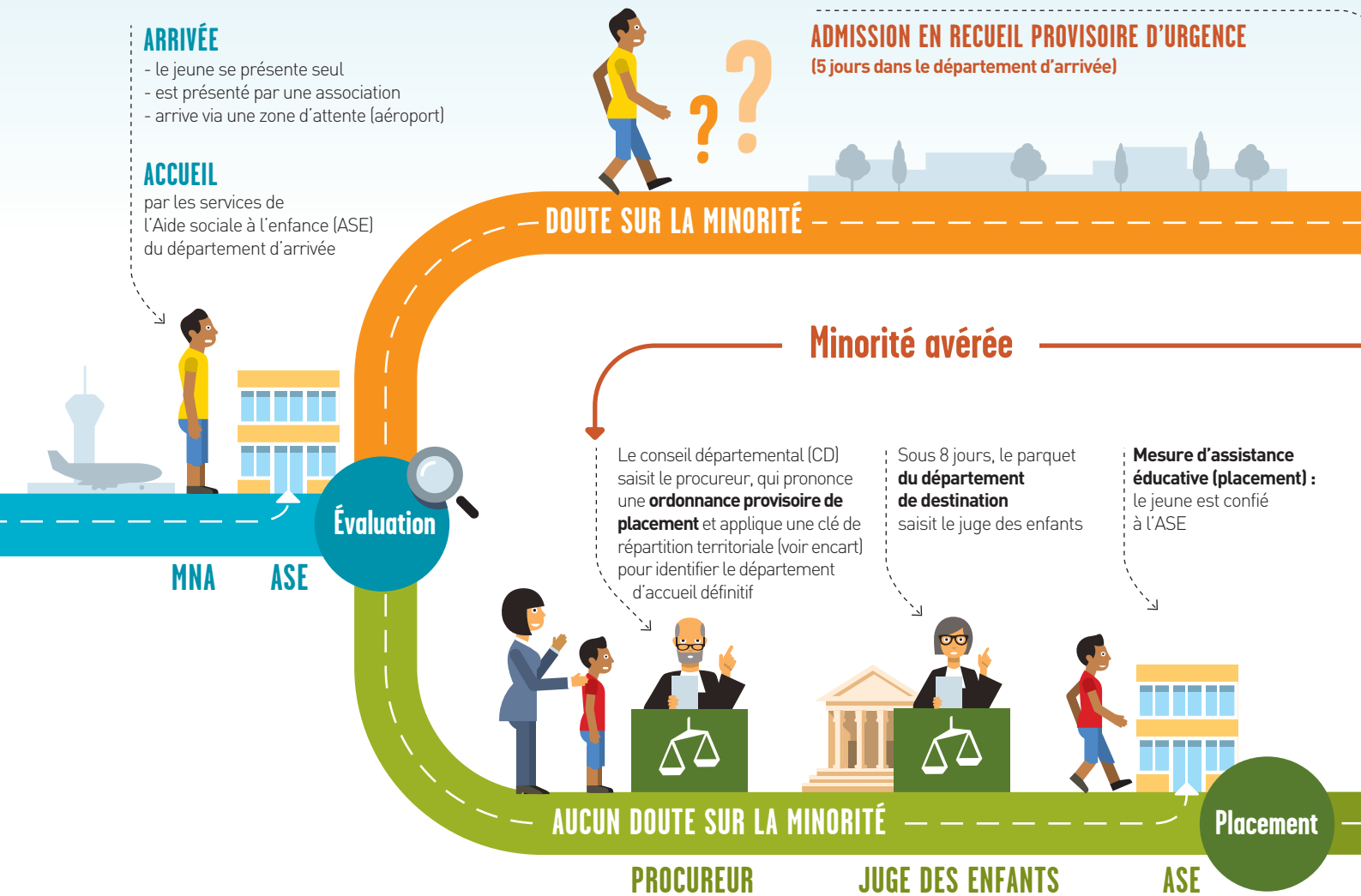
Il s'agit simplement d'un changement dans le mode de collecte de l'impôt, pas dans les réductions dont vous pouvez bénéficier en faisant un don à la Fondation ACTION ENFANCE.

Concrètement, si vous faites un don de 60 € à la Fondation en 2018, vous recevrez le reçu fiscal correspondant et déclarerez ce don début 2019 à l'administration fiscale. La réduction d'impôt de 75 % du montant de ce don (45 €) vous sera restituée par l'administration fiscale en septembre 2019. ☺

Les mineurs non accompagnés (MNA)

Les mineurs non accompagnés sont des jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas la nationalité française et qui se trouvent séparés de leurs représentants légaux sur le sol français. Ils relèvent de la protection de l'enfance (CASF L112-3).

Comment sont-ils pris en charge à leur arrivée et ensuite ? Explications.



QUI SONT LES MNA ?

Les mineurs non accompagnés (anciennement "mineurs isolés étrangers") sont très majoritairement des garçons, qui ont voyagé par leurs propres moyens depuis l'Afrique subsaharienne, l'Afghanistan, l'Inde ou le Bangladesh.

3 336

C'est le nombre de MNA confiés aux services de l'ASE des départements par décision judiciaire.⁽¹⁾

46

C'est le nombre de MNA accueillis par la Fondation ACTION ENFANCE, tous établissements confondus.⁽¹⁾

(1) Chiffres au 2 mars 2018.

REPRÉSENTATION LÉGALE DES MNA

Afin de pouvoir faire ses démarches, un MNA doit se voir désigner un représentant légal. Pour cela, le juge des tutelles doit être saisi. En général, la tutelle des MNA est déferée à l'ASE, mais cette démarche peut être longue et compliquer fortement la vie du jeune (inscription à la Sécurité sociale, demande de titre de séjour...). En cas de besoin et d'urgence, le juge des enfants peut autoriser l'ASE à accomplir certaines formalités à titre exceptionnel. Un administrateur ad hoc peut également être désigné par le parquet pour formuler, par exemple, une demande d'asile au nom du jeune.

comment ça marche ?

Vérification des documents d'identité

Si reconnus par les services de l'État comme étant authentiques et personnels, pas d'autre procédure

Entretien social d'évaluation

de la cohérence entre l'âge allégué et le récit

En cas de doute uniquement, avec le consentement du jeune et selon un protocole établi par la loi, possibilité de recourir à des tests médicaux (osseux, dentaires) d'évaluation de l'âge. Tout doute profite au jeune en la matière

Jeune
déclaré majeur

Évaluation
et mise
à l'abri

DÉPARTEMENT D'ARRIVÉE



- Le parquet produit un document de refus de prise en charge au titre de la protection de l'enfance
- Possibilités pour le jeune de saisir le juge des enfants pour demander une mesure d'assistance éducative, puis de former un recours

En parallèle

Si refus



Accès à l'aide médicale d'État, hébergement d'urgence

Si refus



Possibilité de faire une demande d'asile en son nom propre, une demande de titre de séjour

Ordre de quitter la France sous 30 jours (préfecture)



En parallèle

Si refus

- Jeune confié depuis 3 ans ou plus : peut obtenir de droit la nationalité française (Code civil art. 21-12)
- Jeune confié avant 16 ans : peut demander une carte de séjour temporaire "vie privée et familiale", sous conditions (suivi attesté d'une formation notamment)
- Jeune confié après 16 ans : peut demander une carte de séjour "salarié" ou "travailleur temporaire", sous conditions : suivi, depuis au moins 6 mois, d'une formation professionnelle qualifiante ou d'études universitaires si le sérieux du jeune est attesté

Ces démarches doivent être faites par le jeune avant ses 18 ans

Placement (en famille d'accueil, foyer, Village, dispositif d'accueil spécifique)

Accompagnement éducatif, juridique, accès aux soins, scolarisation, formation...

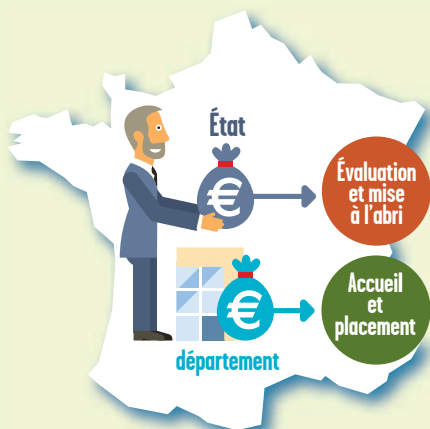
Accession
à la majorité

STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

FINANCEMENT ET RÉPARTITION

C'est le département d'arrivée qui organise et met en place l'accueil d'urgence, la mise à l'abri et l'évaluation de la situation des jeunes se présentant comme MNA, selon un protocole défini par l'État et prévu pour durer 5 jours. Cette étape est à la charge financière de l'État, qui rembourse au département les frais engagés sur la base d'un forfait. Si le jeune est déclaré mineur à l'issue de cette évaluation, une clé de répartition⁽²⁾ est appliquée pour déterminer dans quel département le MNA sera définitivement accueilli. Ce département confiera alors, à sa charge, le jeune à ses services de l'ASE.

(2) Elle vise à dispatcher la charge financière de façon aussi équitable que possible entre les départements.



Retrouvez cette infographie sur
www.actionenfance.org



JULIEN ET LILAS rêvent de voir la mer, une fois.

Grâce à votre **don régulier**,
ils pourront jouer sur la plage,
ensemble, **chaque été**.

En choisissant le soutien régulier,
vous accompagnez les frères et sœurs
accueillis dans nos Villages pendant
la durée de leur placement à la Fondation.

Vous nous aidez à leur offrir un environnement chaleureux,
des activités extrascolaires, des vacances loin du Village...
pour se reconstruire et vivre pleinement leur vie d'enfant.



Pour en savoir plus
ou faire un don, appelez
notre Service Donateurs

01 53 89 12 34

donateurs@actionenfance.org



Fondation reconnue d'utilité publique

Grandir en Village d'Enfants

www.actionenfance.org